

États financiers intermédiaires

Pour la période terminée le 30 juin 2026

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur des FNB.

FNB SavvyLong (2x) Barrick (« ABXU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	6 860	10 559
Produit de la vente de placements à recevoir	2	54	142
Total des actifs		6 914	10 701
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	3 440	5 375
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	29	36
Charges à payer	7	9	8
Total des passifs		3 478	5 419
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	3 436	5 282
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	22,91	35,21

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus de dividendes		148
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		457
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		(2 173)
Total des revenus (pertes)		(1 568)
Charges	7	
Frais de gestion		36
Intérêts courus sur prêt sur marge		208
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(3)
Coûts de transactions		5
Total des charges		278
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 846)
Nombre d'actions moyen	2	150 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(12,31)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		5 282
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(1 846)
Opérations sur les actions rachetables	6	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		891
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		(891)
Total des opérations sur les actions rachetables		-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(1 846)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		3 436
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		150 000
Actions rachetables émises		25 000
Actions rachetables rachetées		(25 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		150 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 846)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(457)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		2 173
Achats de placements		(14 531)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		16 602
Prêt sur marge à payer		(1 935)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(7)
Charges à payer		1
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		891
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(891)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		-
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		148

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,7 %)			
Canada (199,7 %)			
Société minière Barrick	131 544	<u>7 589 568</u>	<u>6 860 020</u>
Total des placements (199,7 %)			<u>6 860 020</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-101,0 %)			<u>(3 468 583)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (1,3 %)			<u>44 544</u>
Actif net (100 %)			<u>3 435 981</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong (2x) Barrick (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de la Société minière Barrick (symbole : ABX).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Barrick	ABXU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	7 446 859	5 786 713
Minimum emprunté	3 359 896	1 983 025

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 3 439 619 \$ (5 374 324\$ au 31 décembre 2025), représentant 100,1 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (101,8 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
Composition de l'indice de référence du FNB	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Société minière Barrick	687 196	20,0	1 056 414	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

	Pourcentage de l'actif net aux	
Répartition par actif	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,7	200,0
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,7)	(100,0)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Barrick Gold Corporation (symbole boursier ABX), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur extraction minière.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	6 860 020	-	-	6 860 020
Total des placements	6 860 020	-	-	6 860 020

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	10 558 794	-	-	10 558 794
Total des placements	10 558 794	-	-	10 558 794

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	49,3 %	97,9 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	44,4 %	75,2 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	5	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 9 306 \$ (8 493 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 2 883 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong (2x) Cameco (« CCOU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	5 718	5 351
Produit de la vente de placements à recevoir	2	110	6
Total des actifs		5 828	5 357
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	2 930	2 632
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	28	24
Placements à payer	2	1	21
Charges à payer	7	7	3
Total des passifs		2 966	2 680
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		2 862	2 677
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	22,90	21,41

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		819
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		(395)
Total des revenus (pertes)		424
Charges	7	
Frais de gestion		26
Intérêts courus sur prêt sur marge		189
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(10)
Coûts de transactions		2
Total des charges		239
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	185
Nombre d'actions moyen	2	125 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	1,48

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		2 677
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		185
Opérations sur les actions rachetables	6	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		-
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		-
Total des opérations sur les actions rachetables		-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		185
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		2 862
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		125 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		125 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	185
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(819)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		395
Achats de placements		(13 266)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		13 199
Prêt sur marge à payer		298
Intérêts courus sur prêt sur marge		4
Charges à payer		4
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		-
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,8 %)			
Canada (199,8 %)			
Cameco Corporation	39 557	<u>5 997 984</u>	<u>5 718 360</u>
Total des placements (199,8 %)			<u>5 718 360</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-103,3 %)			<u>(2 957 049)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (3,5 %)			<u>101 087</u>
Actif net (100 %)			<u>2 862 398</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong (2x) Cameco (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de la Corporation Cameco (symbole : CCO).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Cameco	CCOU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 394 151	3 164 559
Minimum emprunté	2 421 167	1 726 004

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 2 929 326 \$ (2 631 239\$ au 31 décembre 2025), représentant 102,3 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (98,3 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous :

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Cameco Corporation	572 480	20,0	535 354	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,8	199,9
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,8)	(99,9)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Cameco Corporation (symbole boursier CCO), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur extraction minière.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 718 360	-	-	5 718 360
Total des placements	5 718 360	-	-	5 718 360

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 350 574	-	-	5 350 574
Total des placements	5 350 574	-	-	5 350 574

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	54,0 %	109,2 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	72,7 %	133,9 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	2	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 7 177 \$ (3 089 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 9 768 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong (2x) Cdn Natural Resources (« CNQU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	3 292	8 417
Produit de la vente de placements à recevoir	2	2	26
Dividendes à recevoir	2	38	104
Total des actifs		3 332	8 547
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	1 653	4 216
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	16	31
Placements à payer	2	11	16
Charges à payer	7	4	6
Total des passifs		1 684	4 269
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	1 648	4 278
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	32,95	24,45

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Revenus de dividendes		108
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		2 552
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		(522)
Total des revenus (pertes)		2 138
Charges	7	
Frais de gestion		23
Intérêts courus sur prêt sur marge		158
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(12)
Coûts de transactions		5
Total des charges		206
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 932
Nombre d'actions moyen	2	94 890
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	20,34

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		4 278
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		1 932
Opérations sur les actions rachetables	6	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		4 324
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		(8 886)
Total des opérations sur les actions rachetables		(4 562)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(2 630)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		1 648
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		175 000
Actions rachetables émises		100 000
Actions rachetables rachetées		(225 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		50 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 932
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(2 552)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		522
Achats de placements		(10 639)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		17 813
Dividendes à recevoir		66
Prêt sur marge à payer		(2 563)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(15)
Charges à payer		(2)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		4 562
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		4 324
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(8 886)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(4 562)
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		174

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,8 %)			
Canada (199,8 %)			
Canadian Natural Resources Limited	58 655	3 465 733	3 291 718
Total des placements (199,8 %)			3 291 718
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-101,3 %)			(1 668 216)
Trésorerie et autres éléments d'actif net (1,5 %)			24 104
Actif net (100 %)			1 647 606

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong (2x) Cdn Natural Resources (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de Canadian Natural Resources Limited (symbole : CNQ).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Cdn Natural Resources	CNQU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc. afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 546 240	4 510 201
Minimum emprunté	1 652 237	2 001 948

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 1 652 237 \$ (4 216 440\$ au 31 décembre 2025), représentant 100,3 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (98,6 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous :

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Canadian Natural Resources Limited	329 521	20,0	855 690	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,8	196,7
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,8)	(96,7)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Canadian Natural Resources Limited (symbole boursier CNQ), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur énergie.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	3 291 718	-	-	3 291 718
Total des placements	3 291 718	-	-	3 291 718

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	8 417 201	-	-	8 417 201
Total des placements	8 417 201	-	-	8 417 201

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	34,2 %	67,0 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	21,9 %	43,3 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	5	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 4 488 \$ (6 148 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 12 234 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la CIBC (CM)

(« COMU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Actifs			
Placements	5	6 001	10 721
Produit de la vente de placements à recevoir	2	-	81
Dividendes à recevoir	2	38	93
Total des actifs		6 039	10 895
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	2 950	5 442
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	15	24
Placements à payer	2	65	-
Charges à payer	7	7	1
Total des passifs		3 037	5 467
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	3 002	5 428
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	40,02	24,13

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus de dividendes		81
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		1 164
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		523
Total des revenus (pertes)		1 768
Charges	7	
Frais de gestion		21
Intérêts courus sur prêt sur marge		94
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(13)
Coûts de transactions		1
Total des charges		135
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 633
Nombre d'actions moyen	2	102 901
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	15,86

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	5 428
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	1 633
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	988
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(5 047)
Total des opérations sur les actions rachetables	(4 059)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(2 426)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	3 002
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	225 000
Actions rachetables émises	25 000
Actions rachetables rachetées	(175 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	75 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 633
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(1 164)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(523)
Achats de placements		(6 763)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		13 316
Dividendes à recevoir		55
Prêt sur marge à payer		(2 492)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(9)
Charges à payer		6
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		4 059
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		988
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(5 047)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(4 059)
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		136

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,9 %)			
Canada (199,9 %)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce	36 746	5 195 917	6 001 357
Total des placements (199,9 %)			<u>6 001 357</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-98,8 %)			<u>(2 965 870)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (-1,1 %)			<u>(33 648)</u>
Actif net (100 %)			<u>3 001 839</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la CIBC (CM) (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (symbole : CM).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la CIBC (CM)	COMU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc. afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 482 312	5 673 122
Minimum emprunté	2 406 253	2 002 490

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 2 950 898 \$ (5 441 803 \$ au 31 décembre 2025), représentant 98,3 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (100,3 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous :

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Banque Canadienne Impériale de Commerce	600 368	20,0	1 085 672	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,9	197,5
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,9)	(97,5)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (symbole boursier CM), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services bancaires.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	6 001 357	-	-	6 001 357
Total des placements	6 001 357	-	-	6 001 357

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	10 721 138	-	-	10 721 138
Total des placements	10 721 138	-	-	10 721 138

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	21,0 %	42,1 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	17,7 %	31,6 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	1	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 6 562 \$ (921 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 13 474 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong (2x) Constellation Software (« CSUU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	5 351	4 596
Produit de la vente de placements à recevoir	2	208	30
Dividendes à recevoir	2	3	2
Total des actifs		5 562	4 628
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	2 851	2 299
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	30	24
Charges à payer	7	7	4
Total des passifs		2 888	2 327
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	2 674	2 301
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	8,23	15,34

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Revenus de dividendes		5
Variations de la juste valeur		(778)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		21
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		
Total des revenus (pertes)		(752)
Charges	7	
Frais de gestion		16
Intérêts courus sur prêt sur marge		132
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(19)
Total des charges		161
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(913)
Nombre d'actions moyen	2	247 238
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(3,69)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	2 301
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	(913)
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	2 074
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(788)
Total des opérations sur les actions rachetables	1 286
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	373
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	2 674
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	150 000
Actions rachetables émises	250 000
Actions rachetables rachetées	(75 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(913)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		778
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(21)
Achats de placements		(9 161)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		7 471
Dividendes à recevoir		(1)
Prêt sur marge à payer		552
Intérêts courus sur prêt sur marge		6
Charges à payer		3
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(1 286)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		2 074
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(788)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		1 286
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		4

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions (200,1 %)			
Canada (200,1 %)			
Constellation Software Inc.	2 004	5 492 863	5 350 680
Total des placements (200,1 %)			5 350 680
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-107,7 %)			(2 880 587)
Trésorerie et autres éléments d'actif net (7,6 %)			204 074
Actif net (100 %)			2 674 167

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong (2x) Constellation Software (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de Constellation Software Inc. (symbole: CSU).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Constellation Software	CSUU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc. afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	3 508 653	2 404 342
Minimum emprunté	1 058 383	734 067

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 2 850 267 \$ (2 298 715\$ au 31 décembre 2025), représentant 106,6 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (99,9 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Constellation Software Inc.	534 833	20,0	460 204	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	200,1	199,7
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(100,1)	(99,7)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Constellation Software Inc. (symbole boursier CSU), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur logiciel et technologies de l'information.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 350 680	-	-	5 350 680
Total des placements	5 350 680	-	-	5 350 680

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	4 595 548	-	-	4 595 548
Total des placements	4 595 548	-	-	4 595 548

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	49,0 %	97,9 %
31 décembre 2025	35 %	66,9 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 6 855 \$ (3 826 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 19 257 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la BNC (NA) (« NBCU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	6 173	11 305
Produit de la vente de placements à recevoir	2	5	79
Dividendes à recevoir	2	36	82
Total des actifs		6 214	11 466
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	3 011	5 728
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	16	27
Placements à payer	2	94	2
Charges à payer	7	7	3
Total des passifs		3 128	5 760
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	3 086	5 706
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	41,15	25,36

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Revenus de dividendes		72
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		1 346
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		352
Total des revenus (pertes)		1 770
Charges	7	
Frais de gestion		22
Intérêts courus sur prêt sur marge		97
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(14)
Coûts de transactions		1
Total des charges		138
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 632
Nombre d'actions moyen	2	103 867
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	15,70

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	5 706
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	1 632
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	2 593
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(6 845)
Total des opérations sur les actions rachetables	(4 252)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(2 620)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	3 086
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	225 000
Actions rachetables émises	75 000
Actions rachetables rachetées	(225 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	75 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 632
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(1 346)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(352)
Achats de placements		(6 100)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		13 096
Dividendes à recevoir		46
Prêt sur marge à payer		(2 717)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(11)
Charges à payer		4
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		4 252
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		2 593
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(6 845)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(4 252)
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		118

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen \$</u>	<u>Juste valeur \$</u>
Actions (200,0 %)			
Canada (200,0 %)			
Banque Nationale du Canada	27 571	5 196 988	6 173 422
Total des placements (200,0 %)			<u>6 173 422</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-98,0 %)			<u>(3 026 698)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (-2,0 %)			<u>(60 520)</u>
Actif net (100 %)			<u>3 086 204</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la BNC (NA) (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de la Banque Nationale du Canada (symbole : NA).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la BNC (NA)	NBCU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Marchés mondiaux CIBC inc afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 676 716	5 850 524
Minimum emprunté	2 385 143	1 979 620

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 3 010 273 \$ (5 727 867\$ au 31 décembre 2025), représentant 97,5 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (100,4 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Banque Nationale du Canada	617 241	20,0	1 141 257	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	200,0	198,1
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(100,0)	(98,1)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de la Banque Nationale du Canada (symbole boursier NA), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services bancaires.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	6 173 422	-	-	6 173 422
Total des placements	6 173 422	-	-	6 173 422

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	11 304 574	-	-	11 304 574
Total des placements	11 304 574	-	-	11 304 574

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	19,5 %	38,8 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	12,6 %	24,9 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	1	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 7 100 \$ (3 262 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 13 633 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la RBC (RY) (« RBCU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	5 930	10 349
Produit de la vente de placements à recevoir	2	-	45
Total des actifs		5 930	10 394
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	2 893	5 193
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	14	25
Placements à payer	2	50	-
Charges à payer	7	6	7
Total des passifs		2 963	5 225
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	2 967	5 169
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	39,56	25,85

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Revenus de dividendes		127
Variations de la juste valeur		1 401
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		69
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		
Total des revenus (pertes)		1 597
Charges	7	
Frais de gestion		28
Intérêts courus sur prêt sur marge		122
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(9)
Coûts de transactions		1
Total des charges		174
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 423
Nombre d'actions moyen	2	149 309
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	9,52

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		5 169
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		1 423
Opérations sur les actions rachetables	6	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		2 504
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		(6 129)
Total des opérations sur les actions rachetables		(3 625)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(2 202)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		2 967
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		200 000
Actions rachetables émises		75 000
Actions rachetables rachetées		(200 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		75 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 423
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(1 401)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(69)
Achats de placements		(6 028)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		12 012
Prêt sur marge à payer		(2 300)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(11)
Charges à payer		(1)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		3 625
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		2 504
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(6 129)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(3 625)
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		127

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,9 %)			
Canada (199,9 %)			
Banque Royale du Canada	20 193	4 868 027	5 930 280
Total des placements (199,9 %)			5 930 280
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-98,0 %)			(2 907 029)
Trésorerie et autres éléments d'actif net (-1,9 %)			(56 177)
Actif net (100 %)			2 967 074

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la RBC (RY) (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire de la Banque Royale du Canada (symbole : RY).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la RBC (RY)	RBCU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc. afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 337 814	5 200 231
Minimum emprunté	1 565 897	1 971 581

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 2 893 207 \$ (5 192 940\$ au 31 décembre 2025), représentant 97,5 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (100,5 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous :

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Banque Royale du Canada	593 415	20,0	1 033 861	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,9	200,2
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,9)	(100,2)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de la Banque Royale du Canada (symbole boursier RY), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services bancaires.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 930 280	-	-	5 930 280
Total des placements	5 930 280	-	-	5 930 280

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	10 349 378	-	-	10 349 378
Total des placements	10 349 378	-	-	10 349 378

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	14,8 %	29,4 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	12,2 %	24,2 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	1	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 5 964 \$ (7 770 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 8 812 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong (2x) Shopify (« SHPU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	7 265	5 287
Produit de la vente de placements à recevoir	2	14	84
Total des actifs		7 279	5 371
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	3 590	2 697
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	41	26
Charges à payer	7	10	4
Total des passifs		3 641	2 727
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		3 638	2 644
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	7,28	17,63

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		(336)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		490
Total des revenus (pertes)		154
Charges	7	
Frais de gestion		19
Intérêts courus sur prêt sur marge		161
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		28
Honoraires payés par le gestionnaire		(17)
Coûts de transactions		3
Total des charges		200
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(46)
Nombre d'actions moyen	2	364 227
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(0,13)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	2 644
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	(46)
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	10 180
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(9 140)
Total des opérations sur les actions rachetables	1 040
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	994
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	3 638
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	150 000
Actions rachetables émises	1 425 000
Actions rachetables rachetées	(1 075 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	500 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(46)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		336
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(490)
Achats de placements		(23 243)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		21 489
Prêt sur marge à payer		893
Intérêts courus sur prêt sur marge		15
Charges à payer		6
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(1 040)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		10 180
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(9 140)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		1 040
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,7%)			
Canada (199,7%)			
Shopify Inc.,	44 775	6 818 297	7 265 192
Action à droit de vote subalterne de catégorie A			
Total des placements (199,7%)			<u>7 265 192</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-99,8%)			<u>(3 631 515)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,1%)			<u>4 065</u>
Actif net (100%)			<u><u>3 637 742</u></u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong (2x) Shopify (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action à droit de vote subalterne de catégorie A de Shopify Inc. (symbole: SHOP).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Shopify	SHPU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Financière Banque Nationale inc. afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	5 857 707	2 959 076
Minimum emprunté	1 352 724	1 430 480

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 3 590 270 \$ (2 696 331\$ au 31 décembre 2025), représentant 98,7 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (102,0 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
Composition de l'indice de référence du FNB	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Shopify Inc., Action à droit de vote subalterne de catégorie A	727 548	20,0	528 855	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

	Pourcentage de l'actif net aux	
Répartition par actif	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,7	200,0
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,7)	(100,0)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Shopify Inc., catégorie A (symbole boursier SHOP), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services en ligne et commerce de détail.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	7 265 192	-	-	7 265 192
Total des placements	7 265 192	-	-	7 265 192

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 286 541	-	-	5 286 541
Total des placements	5 286 541	-	-	5 286 541

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	59,6 %	118,1 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	44,7 %	87,5 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	3	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 10 042 \$ (3 502 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 16 865 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la TDB (TD) (« TDU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Placements	5	8 933	9 047
Produit de la vente de placements à recevoir	2	-	33
Total des actifs		8 933	9 080
Passifs			
Prêt sur marge à payer	2	4 375	4 534
Intérêts courus sur prêt sur marge	2	16	20
Placements à payer	2	65	-
Charges à payer	7	7	2
Total des passifs		4 463	4 556
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	4 470	4 524
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	44,70	25,85

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026
Revenus	2	\$
Revenus de dividendes		77
Variations de la juste valeur		757
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		773
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		
Total des revenus (pertes)		1 607
Charges	7	
Frais de gestion		15
Intérêts courus sur prêt sur marge		66
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		26
Honoraires payés par le gestionnaire		(20)
Coûts de transactions		1
Total des charges		94
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 513
Nombre d'actions moyen	2	67 541
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	22,40

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	4 524
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	1 513
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	5 100
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(6 667)
Total des opérations sur les actions rachetables	(1 567)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(54)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	4 470
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	175 000
Actions rachetables émises	175 000
Actions rachetables rachetées	(250 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	100 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	1 513
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(757)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(773)
Achats de placements		(6 422)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		8 164
Prêt sur marge à payer		(159)
Intérêts courus sur prêt sur marge		(4)
Charges à payer		5
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		1 567
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		5 100
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(6 667)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(1 567)
Augmentation (diminution) nette de la période		-
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		-
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		77

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût moyen</u> \$	<u>Juste valeur</u> \$
Actions (199,9 %)			
Canada (199,9 %)			
Banque Toronto-Dominion	51 804	7 385 535	8 933 082
Total des placements (199,9 %)			<u>8 933 082</u>
Emprunt sur marge à payer et intérêts courus (-98,3 %)			<u>(4 390 645)</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (-1,6 %)			<u>(72 563)</u>
Actif net (100 %)			<u>4 469 874</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la TDB (TD) (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois (2x) le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action de La Banque Toronto-Dominion (symbole : TD).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la TDB (TD)	TDU	\$ CA	9 octobre 2025

Prêt sur marge (note 2)

Le FNB a retenu les services de Marchés mondiaux CIBC inc afin de fournir des activités de courtage principal ainsi que du financement sur marge au FNB. Au 30 juin 2026, les montants minimum et maximum empruntés pour la période se terminant le 30 juin 2026 et la période se terminant du 9 octobre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	Solde du prêt	Solde du prêt
	\$	\$
Maximum emprunté	4 500 656	4 533 900
Minimum emprunté	1 211 520	2 002 324

Au 30 juin 2026, le prêt sur marge à payer s'élevait à 4 374 504 \$ (4 533 900\$ au 31 décembre 2025), représentant 97,9 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (100,2 % au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle ou de la juste valeur, le cas échéant, sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	de l'actif net
	\$	%	\$	%
Banque Toronto-Dominion	893 975	20,0	904 822	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 14 mois (8 mois en 2025) entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net aux	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Canada	199,9	200,0
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	(99,9)	(100,0)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de la Banque Toronto-Dominion (symbole boursier TD), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services bancaires.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	8 933 082	-	-	8 933 082
Total des placements	8 933 082	-	-	8 933 082

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	9 046 921	-	-	9 046 921
Total des placements	9 046 921	-	-	9 046 921

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne cherche pas à atteindre son objectif de placement au cours d'une période de plus d'un jour, puisqu'il est rééquilibré chaque jour afin de veiller à ce que le risque de l'investisseur soit limité à son capital investi dans le FNB. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens et du rééquilibrage quotidien, les rendements du FNB pour toute période de plus d'un jour ne fluctueront probablement pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'action ordinaire correspondante au cours de la même période. Cet effet s'accroît lorsque la volatilité des rendements quotidiens de l'action ordinaire correspondante augmente et/ou lorsque la période se prolonge.

Le rééquilibrage quotidien nuira au rendement du FNB si le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante est volatil. Par exemple, le FNB devrait perdre 6 % (comme le montre le tableau ci-dessus) si son action ordinaire correspondante n'a offert aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 25 %. Si une action ordinaire correspondante n'a généré aucun rendement sur une période d'un an et a connu une volatilité annualisée de 50 %, la perte hypothétique sur une période d'un an pour un FNB s'élève à 22,1 % (comme le montre le tableau ci-dessus).

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	16,4 %	33,0 %
	Action	FNB
31 décembre 2025	11,9 %	23,7 %

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	1	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 7 383 \$ (2 071 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 19 712 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyShort (-2x) Shopify (« SHPD »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	21	31
Trésorerie détenue en garantie	2	1 968	2 609
Souscriptions à recevoir	2	338	-
Actifs dérivés	5	719	273
Total des actifs		3 046	2 913
Passifs			
Actions rachetées à payer	2	338	-
Charges à payer	7	7	5
Passifs dérivés	5	-	12
Total des passifs		345	17
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		2 701	2 896
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	13,50	12,87

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	\$
Revenus	2	
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(193)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés		651
Total des revenus (pertes)		458
Charges	7	
Frais de gestion		25
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		6
Autres charges d'exploitation		25
Honoraires payés par le gestionnaire		(11)
Total des charges		45
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	413
Nombre d'actions moyen	2	199 862
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	2,07

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période se terminant au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	2 896
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	413
Opérations sur les actions rachetables	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	3 899
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables	(4 507)
Total des opérations sur les actions rachetables	(608)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(195)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	2 701
Transactions sur actions rachetables	
Actions rachetables en circulation au début de la période	225 000
Actions rachetables émises	225 000
Actions rachetables rachetées	(250 000)
Actions rachetables en circulation à la fin de la période	200 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période se terminant au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	413
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Coûts de transactions inclus dans les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		193
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements et dérivés		(651)
Charges à payer		2
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(43)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission d'actions rachetables		3 561
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(4 169)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		(608)
Augmentation (diminution) nette de la période		(651)
Trésorerie au début de la période		2 640
Trésorerie à la fin de la période		1 989
Le total de la trésorerie est composé de :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		21
Trésorerie détenue en garantie		1 968
Trésorerie à la fin de la période		1 989

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (26,6 %)		
Contrat à terme – Position courte (6,5 %)		
Contrat à terme gré à gré sur Shopify Inc.,		
Action à droit de vote subalterne de catégorie A	(7 714 292)	175 361
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme – Position longue (20,1 %)		
Contrat à terme gré à gré sur Shopify Inc.,		
Action à droit de vote subalterne de catégorie A	2 300 754	543 167
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (26,6 %)		<u>718 528</u>
Trésorerie détenue en garantie (72,9 %)		<u>1 968 334</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,5 %)		<u>13 908</u>
Actif net (100 %)		<u><u>2 700 770</u></u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyShort (-2x) Shopify (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à deux fois le multiple inverse (-2x) du rendement quotidien (en pourcentage) de l'action à droit de vote subalterne de catégorie A de Shopify Inc. (symbole: SHOP).

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir passivement la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de participation, des comptes portant intérêt, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des documents de contrat à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyShort (-2x) Shopify	SHPD	\$ CA	9 octobre 2025

Compensation d'instruments financiers (note 2)

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2026	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	718 528	-	718 528	-	-	718 528
Passifs dérivés	-	-	-	-	-	-

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	272 841	-	272 841	(11 610)	-	261 231
Passifs dérivés	(11 610)	-	(11 610)	11 610	-	-

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Shopify Inc., Action à droit de vote subalterne de catégorie A	(540 154)	(20,0)	(579 195)	(20,0)

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de crédit (note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin 2026, et 31 décembre 2025, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie à chaque date de clôture sont présentées, tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	(5 413 538 \$)	718 528 \$	AAL	A+	A2	A-

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2025	BNC	(5 792 229 \$)	272 841 \$	AA	AA-	Aa2	A+

⁽¹⁾ BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Risque de crédit (note 5)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB a un objectif quotidien, correspondant actuellement à l'action ordinaire de Shopify Inc., catégorie A (symbole boursier SHOP), ce qui a pour effet de concentrer l'investissement du FNB dans le secteur services en ligne et commerce de détail.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	718 528	-	718 528
Total des instruments dérivés	-	718 528	-	718 528

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	272 841	-	272 841
Passifs dérivés	-	(11 610)	-	(11 610)
Total des instruments dérivés	-	261 231	-	261 231

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Fourchette de la volatilité de la cible quotidienne	FNB d'action individuelle double
10 %	(1,0) %
25 %	(6,0) %
50 %	(22,1) %
75 %	(43,3) %
100 %	(63,8) %
125 %	(79,2) %

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Action	FNB
30 juin 2026	59,6 %	119,0 %
31 décembre 2025	44,8 %	87,3 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 6 884 \$ (5 091 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 10 608 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)
(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

Notes afférentes aux états financiers

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LongPoint ETF Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions non cumulatives, rachetables et sans droit de vote (chacune, une « catégorie de société »), pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chaque série pouvant comprendre un nombre illimité d'actions, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignée « actions de catégorie V ». Chaque catégorie de société constitue un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement particuliers et d'un portefeuille de placements distinct. Chaque FNB double sur action individuelle (collectivement, les « FNB ») constitue une catégorie de société distincte qui offre une seule série d'actions de fonds négocié en bourse (les « actions ») de la catégorie de société concernée.

Les FNB sont également des organismes de placement collectif alternatifs à capital variable au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Le Gestionnaire peut offrir d'autres fonds négociés en bourse au moyen de prospectus distincts.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB.

Société de fiducie Natcan est le dépositaire et l'agent d'évaluation.

Le siège social, qui est également le principal lieu d'affaires des FNB, est situé au 390 Bay Street, Suite 922, Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Les FNB sont cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») et les symboles, au 30 juin 2026, sont les suivants :

Nom des FNB	Symbole boursier	Date de début des opérations
FNB SavvyLong (2x) Barrick	ABXU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong (2x) Cameco	CCOU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong (2x) Cdn Natural Resources	CNQU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la CIBC (CM)	COMU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong (2x) Constellation Software	CSUU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la BNC (NA)	NBCU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la RBC (RY)	RBCU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong (2x) Shopify	SHPU	9 octobre 2025
FNB SavvyLong 2x lié aux actions de la TDB (TD)	TDU	9 octobre 2025
FNB SavvyShort (-2x) Shopify	SHPD	9 octobre 2025

De plus amples renseignements sur les principales activités sont présentés dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres aux FNB » concernant chacun des FNB. Les états de la situation financière et les notes afférentes de chaque FNB sont présentés aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Les états du résultat global (perte globale), les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour la période terminée le 30 juin 2026.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée le 14 août 2026 par le conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), dans la mesure où elles s'appliquent à la préparation d'états financiers intermédiaires selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

2.2 Instruments financiers

2.2.1 Classement

Les FNB classent leurs instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 - *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements des FNB sont évalués à la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement des FNB définie dans leur prospectus, ces placements ainsi que les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une cote de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que cette variable ne soit pas propre à une partie au contrat (parfois appelée « sous-jacent »). Ils peuvent exiger un montant notionnel et sont réglés à une date future.

Dans les états de la situation financière, les actifs et passifs à la juste valeur incluent, le cas échéant, les postes suivants : « Placements », « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés ».

Dans les états du résultat global (perte globale), pour les FNB avec contrat à terme, les gains (pertes) réalisé(e)s de ces instruments financiers sont inclus dans le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés » et les variations de la juste valeur sont présentées dans « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés ». Pour les FNB sans contrat à terme, les gains (pertes) réalisé(e)s de ces instruments financiers sont inclus dans le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » et les variations de la juste valeur sont présentées dans « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements ».

2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Les FNB incluent la trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie détenue en garantie, frais payés d'avance, souscriptions à recevoir, et le produit de la vente de placements à recevoir dans les actifs financiers au coût amorti, le cas échéant.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédits attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les FNB incluent, selon le cas, un prêt sur marge à payer, des intérêts courus -prêt sur marge, des placements à payer, des actions rachetées à payer et des charges à payer.

2.2.2 Comptabilisation et évaluation

2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, comme les droits de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente des placements par les FNB, sont constatés à titre de « Coûts de transactions » aux états du résultat global (perte globale), le cas échéant.

Pour les FNB avec contrat à terme (tel que décrit dans la section ci-dessous), les frais liés aux transactions des contrats à terme ne sont pas inclus dans les frais de gestion ou dans les autres charges d'exploitation des FNB. Les frais et les coûts de couverture relatifs aux contrats à terme tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Frais » du prospectus des FNB, sont engagés de manière à réduire le prix du contrat à terme à payer par la contrepartie aux FNB. Aux fins de la présentation de l'information financière, Les coûts associés aux contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés dans les « gains (pertes) réalisés nets à la vente de placements et de dérivés » présentés dans les états du résultat global (de la perte globale), conformément au traitement comptable des instruments dérivés sous-jacents. Ces montants sont pris en compte dans le calcul du ratio des frais d'opérations, présenté dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds, le cas échéant.

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements et des dérivés sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes et de distributions reçus sont comptabilisés respectivement à la date ex-dividende et les distributions à la date ex-distribution. Les revenus provenant de sources étrangères sont présentés avant déduction des impôts retenus à la source par les pays étrangers.

Distributions

La Société n'a pas, à l'heure actuelle, l'intention de verser des dividendes réguliers sur les actions des FNB.

Contrats à terme

Les FNB qui détiennent des contrats à terme de gré à gré (collectivement, les « contrats à terme ») conclus avec une contrepartie bancaire (la « contrepartie bancaire ») ont conclu des ententes qui leur procurent une exposition positive correspondant essentiellement à la performance quotidienne de leur objectif quotidien (un indice de référence sous-jacent ou un indice similaire, comme il est indiqué dans le prospectus des FNB), ou une exposition négative correspondant essentiellement à la performance de cet objectif quotidien. Les FNB cherchent à atteindre leur objectif de placement au moyen de l'exposition nette découlant de leurs contrats à terme respectifs. Le montant payable par une contrepartie bancaire aux termes d'un contrat à terme est fondé sur un multiple pouvant atteindre deux fois (2X), ou sur l'inverse (-2X), de la performance quotidienne de l'objectif quotidien concerné.

Chaque contrat à terme conclu avec une contrepartie bancaire qui procure aux FNB une exposition correspondant positivement à l'objectif quotidien concerné oblige les FNB à verser à la contrepartie bancaire un montant notionnel convenu. En contrepartie, la contrepartie bancaire verse aux FNB la valeur du placement notionnel, majorée d'un montant fondé sur toute hausse ou baisse de l'objectif quotidien. Chaque contrat à terme qui procure aux FNB une exposition correspondant négativement à l'objectif quotidien oblige la contrepartie bancaire à verser aux FNB un montant notionnel convenu. En contrepartie, les FNB lui versent la valeur du placement notionnel, majorée d'un montant fondé sur toute hausse ou baisse de l'objectif quotidien. Les FNB investissent également le produit net des souscriptions d'actions dans des comptes portant intérêt, pour gagner des intérêts à court terme du marché monétaire. Les modalités des contrats à terme obligent les FNB à nantir la quasi-totalité de leur compte portant intérêt respectif à la contrepartie pour garantir le paiement des obligations de paiement des FNB en vertu des contrats à terme. Les FNB ont la possibilité de remplacer les contreparties bancaires ou d'engager des contreparties supplémentaires à tout moment.

Puisque les contrats à terme, comme la plupart des contrats de cette nature, peuvent permettre le règlement net des obligations de chaque partie, l'exposition des FNB au risque de crédit d'une contrepartie donnée est limitée, le cas échéant, à la valeur de marché positive des contrats conclus avec cette contrepartie bancaire, laquelle est calculée et comptabilisée quotidiennement.

Les différents contrats à terme sont présentés dans les états de la situation financière aux postes « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés ». Les variations de leur juste valeur sont présentées dans les états du résultat global (de la perte globale) au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements et les dérivés ».

2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2.2.3.1 Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers des FNB sont évalués à la juste valeur et majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au poste « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés » et « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » aux états du résultat global (perte globale), le cas échéant. Se référer à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour les méthodes d'évaluation utilisées.

Les obligations des FNB pour les actifs nets attribuables aux porteurs des actions rachetables sont présentées à la valeur de rachat à la date des états de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits contractuels aux flux de trésorerie des investissements ont expiré ou que les FNB ont transféré d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille, lesquels sont présentés dans un poste distinct des états du résultat global (perte globale). Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés en se basant sur la méthode du coût moyen et ils sont inclus dans « les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et de dérivés » et « les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » aux états du résultat global (perte globale) de la période à laquelle ils surviennent.

2.3 Trésorerie et trésorerie détenue en garantie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de dépôts et de découverts bancaires, le cas échéant. La trésorerie détenue en garantie consiste en des liquidités déposées en garantie de l'accord dérivé. Elles sont incluses dans les états de la situation financière, selon le cas.

2.4 Emprunt sur marge et intérêts associés

Afin d'atteindre leurs objectifs de placement, les FNB SavvyLong ont conclu avec leur courtier principal une facilité d'emprunt en espèces leur permettant d'emprunter jusqu'à 100 % de leur actif net afin d'acheter des titres de participation de leur action ordinaire cible quotidienne, comme il est indiqué dans les notes propres aux FNB. Les FNB SavvyLong supportent des coûts d'emprunt facturés par leurs courtiers principaux, correspondant à un taux de financement de référence majoré d'un écart de financement ou, selon le cas, à un taux fixe, multiplié par le montant total emprunté par les FNB SavvyLong. Ces coûts d'emprunt découlent de l'utilisation du financement sur marge dans le cadre de la stratégie de placement des FNB afin d'obtenir une exposition à une seule action ordinaire.

Le taux de financement de référence actuellement applicable aux FNB SavvyLong est le Secured Overnight Financing Rate (SOFR).

Les emprunts de liquidités sont présentés au poste « Prêt sur marge à payer » des états de la situation financière. Les intérêts sur ces emprunts sont présentés au poste « Frais d'intérêts sur prêt sur marge » des états du résultat global (perte globale), et toute portion des intérêts courus que les FNB n'ont pas encore payée est présentée au poste « Intérêts courus sur prêt sur marge » des états de la situation financière. Les intérêts sont payables mensuellement.

Un tableau présentant le montant minimal et le montant maximal empruntés au cours de la période est inclus dans les notes spécifiques aux FNB.

2.5 Actions rachetables

Les actions rachetables en circulation des FNB peuvent être rachetées contre une somme en trésorerie inférieure au cours de clôture des actions à la TSX. Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne sont pas basés de façon significative sur la valeur liquidative. De plus, ces caractéristiques contreviennent aux critères qui doivent être respectés pour que les actions soient présentées comme des instruments de capitaux propres selon IAS 32, Instruments financiers : Présentation (« IAS 32 »). Par conséquent, les actions rachetables en circulation des FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

2.5.1 Évaluation d'actions

Aux fins de traitement des opérations des porteurs d'actions des FNB, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque FNB équivaut à la valeur marchande totale de l'actif du FNB, moins son passif. Le calcul de la valeur liquidative des actions et de la valeur liquidative par action de chaque FNB est effectué à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation et tout autre jour désigné par le gestionnaire. Les actions des FNB sont offertes de façon continue, et il n'y a aucune limite au nombre d'actions pouvant être émises.

Les porteurs d'actions peuvent acheter ou vendre des actions des FNB à une bourse ou sur un marché par l'intermédiaire de courtiers et de négociants inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les porteurs d'actions peuvent être tenus de payer les frais de courtage habituels associés à l'achat ou à la vente d'actions. Les porteurs d'actions n'ont aucuns frais à payer au gestionnaire ou aux FNB pour l'achat ou la vente des actions à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Les porteurs d'actions peuvent échanger un nombre minimum prescrit d'actions (et tout autre multiple de celui-ci) en contrepartie d'une somme en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en contrepartie de titres et d'une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat d'actions » au prospectus des FNB pour plus de renseignements.

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux Normes Comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions alors en circulation.

2.5.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action provenant des opérations » présentée aux états du résultat global (perte globale) représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la période, divisée par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période.

2.6 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

Les achats et les rachats des FNB sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation des FNB.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des FNB aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés aux états du résultat global (perte globale) aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises » et « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises », respectivement, sauf ceux découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés en tant que composante des « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur placements et dérivés » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés » dans les états du résultat global (perte globale) pour les FNB détenant des contrats à terme. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en tant que composante des « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur placements » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements ».

2.7 Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), la Société est admissible à titre de société de placement à capital variable (se reporter à la Note 8 – Impôt sur le revenu). Elle doit distribuer la totalité de son revenu net aux fins fiscales ainsi qu'une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt sur le revenu ne soit payable par la Société.

Les FNB sont assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de « Retenues d'impôts » dans les états du résultat global (perte globale).

2.8 Compensation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut aux états de la situation financière, selon l'intention ou l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles les FNB ont un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans les états de la situation financière découlent de transactions visées par une convention-cadre de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque les FNB n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. S'il y a lieu, un tableau présenté dans les notes propres au FNB indique les actifs et passifs financiers assujettis à des conventions-cadres de compensation exécutoires ou à des ententes similaires.

NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Lors de la préparation de ces états financiers, le gestionnaire a exercé son jugement, formulé des estimations et fait des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

3.1 Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont l'effet le plus significatif sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses sont fournies ci-dessous.

3.1.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une opération normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, sur le marché le plus avantageux auquel les FNB ont accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à leur juste valeur à la clôture des marchés à chaque jour d'évaluation, tel que défini dans le prospectus des FNB (« jour d'évaluation ») et basée sur des sources de prix externes dans la mesure du possible. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif par le biais de bourses publiques reconnues, de marchés de gré à gré ou par des courtiers en investissement reconnus, sont évalués à leur prix de clôture. Cependant, ces prix peuvent être ajustés si une valeur plus précise peut être obtenue à partir d'activités de négociation récentes ou en incorporant d'autres informations pertinentes qui pourraient ne pas avoir été reflétées dans les prix obtenus auprès de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût amorti, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

La norme IFRS 18 remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027; son application anticipée est permise. IFRS 18 apporte des changements importants à la présentation de l'état du résultat net, notamment l'obligation de présenter de nouveaux sous-totaux définis, comme le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts sur le résultat, ainsi que des informations obligatoires sur les mesures de la performance définies par la direction.

Le gestionnaire évalue présentement l'incidence des normes comptables modifiées et nouvelles sur les états financiers.

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Risques financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les activités de placement des FNB les exposent à divers risques financiers. Le Gestionnaire cherche à réduire les effets défavorables que ces risques pourraient avoir sur le rendement des FNB en faisant appel à des conseillers en gestion de portefeuille professionnels et expérimentés et en surveillant quotidiennement les positions des FNB et les événements du marché. Un investissement dans les FNB peut être spéculatif, être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement.

Des tableaux quantifiant les divers risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB. Ces analyses de sensibilité peuvent différer des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec les FNB ne soit pas respecté par la contrepartie à un instrument financier. Le risque de crédit des FNB provient principalement des titres de créance et des instruments dérivés détenus, le cas échéant.

La juste valeur des actifs totaux représente le risque de crédit maximal à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier reflète la solvabilité et la notation de crédit de l'émetteur.

La politique des FNB en matière de gestion du risque de crédit consiste à investir dans des actifs financiers dont la notation de crédit est établie par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit en choisissant des émetteurs d'actifs financiers réputés qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de leur solvabilité.

Les transactions sur les titres du portefeuille sont réglées à la livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré comme faible car la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Les FNB sont exposés au risque de crédit de dépôt. Si le dépositaire des titres devient insolvable, les FNB pourraient rencontrer un retard dans l'accès à leurs actifs.

Le gestionnaire de portefeuille surveille la notation de crédit des contreparties.

Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102. Un tableau montrant la répartition des titres selon leur notation de crédit est présenté dans les notes propres aux FNB dont l'exposition au risque de crédit est significative à la fin de la période.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que les FNB aient des difficultés à respecter leurs obligations ou engagements dans un délai raisonnable. Les détenteurs des actions des FNB peuvent racheter leurs actions à tout jour d'évaluation.

Les FNB peuvent investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de participation non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Dans certaines circonstances, telles que la perturbation des marchés ordonnés pour les titres de participation et/ou autres instruments financiers dans lesquels les FNB investissent, les FNB peuvent ne pas être en mesure de se défaire rapidement de certaines positions ou à des prix représentant la juste valeur marchande de ces placements. Certains instruments dérivés détenus par un FNB peuvent également être illiquides, ce qui peut empêcher les FNB de limiter leurs pertes, de réaliser des gains ou d'atteindre une corrélation élevée (ou inverse, selon les FNB) avec le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante.

Les FNB peuvent, à certains moments, avoir une activité d'achat et de rachat très importante. Cependant, la performance des FNB est principalement affectée par la performance de ses contrats dérivés, qui sont rééquilibrés quotidiennement et suivent le rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante. La performance et la liquidité des FNB ne sont pas affectées par la taille des actifs des FNB, les achats ou les rachats, car ces transactions sont prises en compte lors du rééquilibrage quotidien des contrats dérivés.

5.4 Risque de marché

Les placements des FNB sont soumis au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les prix du marché. Le risque de marché peut être décomposé en trois composantes de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Les FNB ne cherchent pas à atteindre leur objectif de placement sur une période autre que quotidienne, car ils sont rééquilibrés chaque jour afin de s'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son investissement.

Les rendements des FNB sur des périodes supérieures à une journée différeront probablement, en montant et possiblement en direction, du rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante pour la même période. Cet effet devient plus marqué à mesure que la volatilité de l'action sous-jacente augmente.

5.4.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans des devises autres que la monnaie de présentation des FNB fluctuent en raison des variations des taux de change et affectent négativement les revenus, les flux de trésorerie ou la juste valeur des placements détenus.

Un tableau quantifiant le risque de change est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB ayant une exposition significative aux devises étrangères à la fin de la période.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Les FNB peuvent être exposés au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de leurs instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux de marché à court terme ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, le cas échéant, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme. Pour les FNB assortis d'un prêt sur marge à payer, il n'existe aucun risque de taux d'intérêt lié à ce prêt, compte tenu de sa nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB.

5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison de changements dans les prix du marché causés par des facteurs spécifiques à un titre, à son émetteur ou à tout autre facteur affectant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Un tableau quantifiant le risque de prix est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB ayant une exposition significative à ce risque à la fin des périodes.

5.5 Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à la même catégorie d'investissement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'une industrie ou d'un segment de marché. Les instruments financiers de la même catégorie ont des caractéristiques similaires et sont affectés de manière similaire par les changements des conditions économiques ou autres. Les FNB sont concentrés puisqu'ils se rapportent à une seule action ordinaire, ce qui signifie qu'ils sont donc exposés à une seule action ordinaire contrairement à un portefeuille diversifié. La concentration dans un nombre restreint de titres sous-jacents et/ou de marchandises pourrait entraîner un degré élevé de volatilité et, par conséquent, pour la valeur liquidative du FNB dans certaines conditions de marché et au fil du temps. Par conséquent, les actifs du FNB sont plus sensibles à l'incidence de tout événement économique, technologique ou réglementaire unique que ceux d'un portefeuille diversifié.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB en fonction du type de concentration que le gestionnaire a déterminé comme étant pertinent.

5.6 Risque lié à l'effet de levier

Lorsqu'un FNB investit dans des instruments dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou effectue des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs de portefeuille, un effet de levier peut être utilisé dans le FNB. L'effet de levier se produit lorsque l'exposition d'un FNB à des actifs sous-jacents est supérieure à la valeur liquidative du FNB. Il s'agit d'une technique de placement qui peut amplifier les gains et les pertes. L'effet de levier devrait faire en sorte qu'un FNB qui investit dans des marchés défavorables à son objectif de placement subisse des pertes plus importantes qu'un fonds négocié en bourse qui n'emploie pas l'effet de levier. L'emploi d'un effet de levier implique des risques particuliers et devrait être considéré comme spéculatif.

L'effet de levier peut accroître la volatilité, nuire à la liquidité d'un FNB et faire en sorte que le FNB liquide des positions à des moments défavorables. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, un FNB est assujéti à une limite d'exposition brute totale de 300 % de sa valeur liquidative qui est calculée en additionnant la valeur marchande de ses positions vendeur, la valeur totale des emprunts en espèces en cours et la valeur notionnelle totale de ses positions sur des instruments dérivés visés qui ne sont pas conclues à des fins de couverture. Ce calcul du levier financier doit être effectué quotidiennement. Toutefois, et nonobstant ces limites permises par la loi, l'effet de levier absolu d'un FNB, conformément à son objectif de placement, n'excédera pas environ 200 % de sa valeur liquidative, soit 2 fois cette dernière lors du rééquilibrage quotidien.

Un tableau quantifiant le risque lié à l'effet de levier est présenté dans les notes spécifiques aux FNB.

5.7 Risque de volatilité

Chaque FNB vise à obtenir un rendement correspondant à un multiple du rendement quotidien (en pourcentage) de l'action ordinaire correspondante. Les FNB ne visent pas, et il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils visent, à offrir un rendement correspondant à un multiple du rendement d'une action ordinaire correspondante pour des périodes de plus d'une journée. Chaque FNB rééquilibre son portefeuille quotidiennement, augmentant l'exposition en fonction des gains réalisés ce jour-là ou réduisant l'exposition en fonction des pertes de ce jour-là.

Un tableau quantifiant le risque de volatilité est présenté dans les notes spécifiques relatives aux FNB.

5.8 Évaluation de la juste valeur

Les FNB évaluent la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète les données utilisées pour réaliser les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels les FNB peuvent avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend aussi les titres illiquides (sont considérés comme tel lorsqu'aucune transaction n'a été enregistrée sur ces titres depuis plus de 10 jours), les titres en faillite, les titres délistés ou suspendus depuis plus d'un an et les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique des FNB est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau contenant la répartition des titres selon leur niveau à la fin de la période ainsi qu'une analyse de sensibilité de chacun des FNB ayant des instruments financiers classés au niveau 3, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres à chaque FNB.

5.8.1 Titres Niveau 2

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés dans les états de la situation financière selon le gain ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient clôturés à la date d'évaluation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

NOTE 6 : ACTIONS RACHETABLES

Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions rachetables et cessibles. Il n'y a pas de nombre minimal d'actions des FNB qui peuvent être émises. Chaque action des FNB représente une participation égale et indivise dans l'actif des FNB. Chaque action d'un FNB confère à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la catégorie de société auxquelles il a le droit de voter. Chaque actionnaire participe à égalité avec les porteurs de toutes les autres actions de la même catégorie de société ou de la même série à tous les paiements versés aux actionnaires, y compris les dividendes et les distributions, et, à la liquidation, au reliquat de l'actif net de la catégorie de société concernée après l'acquittement de toutes les obligations non réglées attribuables aux actions de cette catégorie.

6.1 Rachat de tout nombre d'actions contre une somme en espèces

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent racheter : (i) des actions d'un FNB contre des espèces à un prix de rachat par action égal à 95 % du prix de clôture des actions de cet FNB sur la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximum par action égal à la valeur liquidative par action le jour effectif du rachat ; ou (ii) un NPA (« nombre prescrit d'actions ») ou un multiple entier de NPA en échange d'espèces égales à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de les FNB après réception de la demande de rachat, à condition que cette demande de rachat puisse être soumise à des frais de rachat à la seule discrétion du gestionnaire. Étant donné que les actionnaires pourront généralement vendre (plutôt que de se faire racheter) des actions d'un FNB au prix du marché applicable sur la TSX par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage habituelles, sauf s'ils rachètent un NPA, les actionnaires sont invités à consulter leurs courtiers, négociants ou conseillers en placement avant de racheter les actions contre des espèces.

Pour qu'un rachat prenne effet un jour de bourse où la principale bourse ou le principal marché des titres ou instruments financiers auxquels un FNB est exposé ne ferme pas plus tôt, une demande de rachat établie selon le modèle prescrit par le Gestionnaire doit être remise au FNB et acceptée par celui-ci à son siège social au plus tard à l'heure limite d'échange ou de rachat, ou à toute autre heure fixée par le Gestionnaire ce jour-là. Si une demande de rachat n'est pas reçue et acceptée avant l'heure limite de l'échange/rachat un jour de bourse, l'ordre de rachat ne sera effectif que le jour de bourse suivant, sauf annulation. Le paiement du prix de rachat sera généralement effectué le premier jour d'évaluation après le jour effectif du rachat. Les formulaires de demande de rachat peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les jours où la principale bourse ou le principal marché des titres ou instruments financiers auxquels un FNB est exposé ferme plus tôt, l'heure limite anticipée applicable aux demandes de rachat de ce FNB sera communiquée au courtier désigné et aux négociants. Les actionnaires qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

6.2 Échange d'un nombre prescrit d'actions

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent échanger un nombre minimum d'actions prescrit (et tout multiple supplémentaire de celui-ci) contre des paniers de titres et des espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, des espèces. Pour effectuer un échange d'actions, un actionnaire doit soumettre une demande d'échange sous la forme prescrite par le gestionnaire de temps à autre aux FNB concernés à leur siège social ou selon les instructions du gestionnaire avant l'heure limite applicable un jour de bourse. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative globale par unité du nombre prescrit d'actions le jour effectif de la demande d'échange, payable en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, par la livraison d'un panier de titres (constitué avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces. Lors d'un échange, le gestionnaire peut, à sa discrétion, exiger que l'actionnaire paie ou rembourse les FNB concernés pour les frais de transaction engagés ou prévus par les FNB en lien avec la vente par ces FNB de titres afin d'obtenir les espèces nécessaires pour financer le prix d'échange. Lors d'un échange, les actions concernées seront rachetées.

Si une demande d'échange n'est pas reçue avant l'heure limite applicable un jour de bourse, sous réserve de la discrétion du gestionnaire, la demande d'échange sera réputée reçue uniquement le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, au moyen d'un panier de titres et d'une somme en espèces, selon le cas, sera effectué au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange, ou dans tout délai plus court que le Gestionnaire peut fixer en réponse à une modification de la législation applicable ou des procédures générales de règlement des marchés concernés.

Le gestionnaire mettra à la disposition du courtier désigné et des négociants des informations sur le nombre prescrit d'actions et tout panier de titres pour les FNB pour chaque jour de bourse. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le nombre prescrit d'actions de temps à autre.

Un actionnaire qui échange ou rachète des actions au cours de la période commençant un jour de bourse avant la date de clôture des registres relative à une distribution et se terminant à cette date aura le droit de recevoir la distribution applicable à ces actions.

Si les titres détenus dans le portefeuille des FNB sont suspendus de la négociation à tout moment par ordre d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre régulateur pertinent ou d'une bourse, la livraison de ces titres à un actionnaire lors d'un échange peut être reportée jusqu'à ce que le transfert des titres soit autorisé par la loi.

6.3 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur d'actions peut comprendre des gains en capital réalisés par les FNB. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

6.4 Actions

Le nombre d'actions en circulation ainsi que le nombre d'actions émises, réinvesties et rachetées pour la période terminée le 30 juin 2026 sont présentés aux « États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables ».

NOTE 7 : CHARGES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour les FNB sont présentées dans les notes propres à chacun des FNB pour lesquelles la situation s'applique.

7.1 Gestionnaire

LongPoint Asset Management Inc. est le gestionnaire, le promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB. En conséquence, le Gestionnaire a le droit de recevoir, en contrepartie des services qu'il fournit aux FNB, des frais de gestion payés par ceux-ci (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous). Le Gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »), qui est le courtier désigné des FNB.

De temps à autre, le Gestionnaire peut, au nom des FNB, effectuer des transactions ou signer des accords impliquant certaines personnes ou entreprises qui lui sont liées, dans la mesure où ces transactions ou accords sont, à son avis, dans l'intérêt des FNB. La description des transactions ou accords entre les FNB et une partie liée est fournie dans cette section.

7.2 Courtier désigné

Le gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »). FBN est le courtier désigné pour les FNB.

7.3 Frais de gestion

Les FNB paieront au Gestionnaire des frais de gestion de 1,55 %, calculés en fonction de la valeur liquidative de leurs actions. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement à terme échu.

Les frais de gestion sont payables au Gestionnaire en contrepartie des services que le gestionnaire fournit aux FNB en tant que gestionnaire, tels que la gestion des activités quotidiennes et des affaires courantes des FNB.

À sa discrétion, le Gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie des frais de gestion pour un FNB ce qui entraîne une réduction des frais de gestion facturés à ce FNB. En cas de renonciation à une partie des frais de gestion, le Gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment sans préavis ni consentement des actionnaires.

Le gestionnaire peut, à son gré, accepter d'imputer des frais de gestion réduits par rapport à ceux qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir d'un FNB, à l'égard des placements effectués dans ce FNB par des actionnaires qui détiennent, en moyenne, au cours de toute période déterminée par le gestionnaire de temps à autre (actuellement, un trimestre), des actions de ce FNB ayant une valeur totale minimale déterminée par le gestionnaire de temps à autre. Une somme correspondant à la différence entre les frais par ailleurs exigibles et les frais réduits sera remise en espèces chaque trimestre par ce FNB à ses actionnaires à titre de remises de frais de gestion.

7.4 Charges d'exploitation

À moins que le Gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, les FNB paient la totalité de leurs charges d'exploitation, y compris notamment les frais de gestion; les honoraires d'audit; les frais de garde; les coûts d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres; les frais juridiques; les frais permis de préparation et de dépôt du prospectus; les coûts de remise de documents aux actionnaires et de tenue de leurs assemblées; les droits d'inscription et frais annuels de bourse; les droits de licence d'indice, le cas échéant; les frais de la CDS; les frais bancaires et intérêts; les charges extraordinaires; les coûts des rapports aux actionnaires et des services qui leur sont fournis; les honoraires de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres; les coûts du comité d'examen indépendant; les coûts d'exploitation de la Société; les impôts sur le revenu et taxes de vente; les commissions et frais de courtage; les retenues d'impôt et frais de fournisseurs de services liés à la conformité réglementaire et aux questions fiscales dans des territoires étrangers; les frais de procuration; ainsi que les coûts de conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après la création des FNB.

NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

La Société a l'intention, à tout moment pertinent, de continuer d'être admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt.

Chaque FNB constituera une catégorie d'actions distincte de la Société. Bien que la Société puisse émettre des actions dans un nombre quelconque de catégories et de séries, elle devra — à l'instar de toute autre société de placement à capital variable ayant une structure multi catégorie — calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins fiscales comme une entité unique. La totalité des revenus, des dépenses déductibles, des pertes autres qu'en capital, des gains en capital et des pertes en capital de la Société se rapportant à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments pertinents à l'égard de sa position fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses actifs) seront pris en compte au moment d'établir le revenu (et le revenu imposable) ou la perte de la Société et les impôts applicables payables par celle-ci dans son ensemble.

Comme la Société est tenue de calculer son revenu à titre d'entité unique et qu'elle ne peut imputer la totalité de son revenu à ses actionnaires, le résultat global pour un porteur du FNB donné différera de celui qui serait obtenu si le porteur avait investi dans une fiducie de fonds commun de placement ou une société de placement à capital variable possédant une catégorie unique qui a effectué les mêmes placements que le FNB.

La Société peut adopter une politique visant à déterminer comment répartir le revenu, les gains en capital et les autres montants entre ses catégories de société d'une manière fiscalement avantageuse qu'elle estime équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires, l'objectif général étant que les répartitions attribuées à chaque catégorie de société suivent le rendement du portefeuille correspondant, sous réserve du paragraphe précédent.

NOTE 9 : PERTES FISCALES REPORTÉES

Lorsque la Société réalise une perte en capital nette au cours d'une année d'imposition, cette perte ne peut être attribuée aux actionnaires, mais la Société peut la reporter rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement pour une durée indéfinie afin de compenser les gains en capital qu'elle réalise. Les pertes autres qu'en capital subies par la société au cours d'un exercice fiscal ne peuvent pas être attribuées aux actionnaires de la société, mais peuvent être reportées sur les trois exercices précédents ou sur les vingt exercices suivants afin de compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Un tableau des pertes fiscales reportées est présenté dans les notes spécifiques pour le FNB ayant des pertes fiscales reportées.



LONGPOINT
les FNB